

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 16 mai 2022 à 18 h 30 à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES :**

Mesdames : Josée Beaulieu – Hélène Durette – Katy Nadeau—Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Keven Lévesque Ouellet, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 18h30.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2021;
4. Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière PRIMA;
5. École des Parchemins – souper spaghetti (profit pour sortie fin d'année);
6. Salaire camp de jour et entretien des terrains municipaux;
7. Adoption des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
8. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
9. Levée de l'assemblée;

2022 – 074

IL EST PROPOSÉ par : M. Alain Morin;  
APPUYÉ par : Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

## **AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du Code municipal, avis par écrit ayant été donné, il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'avis de convocation.

## **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Tel que stipulé par l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2021.

2022 – 075

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
APPUYÉ par M. Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité adopte le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2021 tel que présenté par la directrice générale, abstraction faite de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata organisme sous notre contrôle.

## **AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA**

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTEMUDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

2022-076

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères);

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

**ÉCOLE DES PARCHEMINS – SOUPER SPAGHETTI (PROFIT POUR SORTIE DE FIN D'ANNÉE DES ENFANTS)**

2022 – 076

IL EST PROPOSÉ par m. Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de 4 billets pour le souper spaghetti du 2 juin 2022. Le coût de ses billets est quarante dollars (40,00\$).

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX ET DU CAMP DE JOUR**

2022– 077

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

D'engager Madame Rosemary Dubé comme employé du camp de jour. Le taux horaire a été déterminé par le conseil municipal et sera inscrit dans la fiche d'employé.

D'engager M. Pierre-Marc Caron à 40h/sem pour faire l'entretien des terrains de la municipalité. Le taux horaire a été déterminé par le conseil municipal et sera inscrit dans la fiche employé.

**ADOPTION DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

ATTENDU que la Commission municipale du Québec annonçait des travaux d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget ainsi que sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

ATTENDU que selon l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, tout rapport reçu par une municipalité doit être déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception.

ATTENDU que la directrice générale avait déposé ces rapports d'audit, mais n'avait fait aucune mention au procès-verbal;

En conséquence,

2022-078

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget ainsi que sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations reçu le 23 novembre 2021. Cette résolution sera envoyée à la Commission municipale.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 :16, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Keven Ouellet Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Maire